



## Dépot de garantie et loyer d'avance

Par **allstar\_old**, le 13/11/2007 à 20:15

bonjour,  
je suis étudiante et au mois de janvier je pars à l'étranger pour mes études. Sur un site de colocation un personne m'a contacter pour etre sa colocataire. Ayant peur de ne pas trouver de coloc' à temps j' envoyer apres quelques semaines de correspondance, le dépôt de garantie de 390€ par mandat Western Union...toutefois j'ai peur de m'etre emballer un peu trop vite et de m'etre "faite avoir" car cette personne tres pressée que j'envoie les 390€ me demande aujourd'hui de payer encore 2 mois de loyers d'avance (sachant que je n'arrive qu'en janvier...)

Si ceci est bien le cas d'une "arnaque" ai-je des recours..???

merci beaucoup

vanessa

Par **Jurigaby**, le 13/11/2007 à 23:55

Bonjour.

ou se situe le logement en question?

Parce que je pense que le droit français n'est pas applicable en l'espèce..

ceci dit, je suis d'accord avec vous pour dire que cela parait pour le moins suspect.

avez vous un contrat de bail signé? Si oui, que dit t'il s'agissant du dépôt de garantie?

Par **allstar\_old**, le 14/11/2007 à 09:57

L'appartement se trouve en Irlande, à Dublin.

Oui j'ai bien signé un contrat (excluded licence agreement) où il est bien stipulé que je dois verser 390€ de dépôt de garantie qui me seront remboursés à mon arrivée...mais il n'y a rien concernant les 2 mois de loyers à verser des aujourd'hui...

merci

Par **Jurigaby**, le 14/11/2007 à 14:26

Bonjour.

Dans ce cas, ne versez rien..Le contrat est conclu, elle n peut rien y faire..

Par **allstar\_old**, le 14/11/2007 à 19:26

d'accord!!!

merci beaucoup pour vos réponses!!!!

très cordialement